

Objet : Service Municipal de Restauration

CONSEIL MUNICIPAL Budget Primitif pour l'exercice 1987 - Approbation

06. MAR 1987

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé : Le Budget Primitif du Service Municipal de Restauration pour l'exercice 1987 se présente comme suit :

- Section Investissement :

- Dépenses	105 995
- Recettes	105 995

Les dépenses d'investissement sont financées par la dotation aux amortissements, ainsi que par le fond de compensation de T.V.A et par la dotation globale d'Equipement.

- Section de fonctionnement :

- Dépenses	6 198 201
- Recettes	6 198 201

Ce qui nous donne un budget en augmentation de 4,20% par rapport au réalisé 86.

Les deux principales dépenses sont

- L'alimentation
- Les frais de personnel

dont les crédits ont été revus en baisse, en fonction des réalisations 86, les dépenses prévues au B.P 86 ayant été surestimées.

La principale participation (Les restaurants Scolaires, soit 70% du budget Restauration) a été augmentée de 5,46%.



Pour information voici les coûts des repas :

	1985	1986	
- Restaurant administratif	31,91	33,75	+ 5,76
- Restaurant scolaire	29,79	30,04	+ 0,83
- Nbs de repas	131 680	135 654	

Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal

Vu le code des Communes,

Vu l'Instruction générale sur la comptabilité publique du 20 Juin 1959,

Vu le décret n° 62 - 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 Juin 1978 approuvée le 10 Juillet 1978 par Mr le Sous-Prefet de Nantes décidant la création d'un service municipal de Restauration.

Après avoir examiné les dépenses et les recettes,

Considérant que l'équilibre de ces dernières est réalisé.



DELIBERE : par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp. Rép. + M. GUILLOU)

Approuve le budget primitif de l'exercice 1987 du Service Municipal de Restauration joint en annexe à la présente délibération et qui s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 6 304 196 F.

Le Maire

J. FLOCH

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du OBJET : PORT DE PLAISANCE -

06. MAR 1987

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1987 -  
APPROBATION -

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Le projet de budget primitif du service à comptabilité distincte du port de plaisance, pour l'exercice 1987, aux termes des commissions municipales nécessite les explications suivantes :

I : Pour la Section de Fonctionnement :

L'équilibre de cette section est réalisé par une participation de la Ville, d'un montant de 133.269,00 F soit 38,82 % de la section, et, pour le restant, par le produit prévisionnel des droits de stationnement.

II : Pour la Section d'Investissement :

Cette section s'équilibre avec le montant des dotations aux amortissements, pour un montant de 67.809,00 F .

Par conséquent, le budget qui vous est proposé se présente globalement, ainsi qu'il suit :

A) Section d'Investissement

- Recettes totales : ..... 67.809,00 F  
- Dépenses totales : ..... 67.809,00 F

B) Section de Fonctionnement

- Recettes totales : ..... 343.269,00 F  
- Dépenses totales : ..... 343.269,00 F

C) Balance

	DEPENSES	RECETTES
- Section d'Investissement	67.809,00	67.809,00
- Section de Fonctionnement	343.269,00	343.269,00
	<hr/>	<hr/>
	411.078,00	411.078,00

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le budget du Service du Port de Plaisance, pour l'exercice 1987, conformément au projet présenté.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le décret n° 62 - 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 83 - 16 du 13 Janvier 1983, portant établissement de la liste des pièces justificatives,

Vu la loi n° 78 - 1240 du 29 Décembre 1978 élargissant le champ d'intervention de la T. V. A.,

Vu l'instruction comptable des Ports de Plaisance n° 82 - 134 MO du 29 Juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 6 Juin 1980, déposée en Préfecture, le 17 Juin 1980 fixant les conditions d'exploitation du port,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 1981, déposée en Préfecture le 14 Janvier 1982 créant le service à comptabilité distincte,

Vu les propositions de Monsieur Le Maire,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été examinées article par article,

Considérant que l'équilibre de ces dernières est réalisé,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DELIBERE : par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp. Rép. + M. GUILLLOU)

Approuve le projet de Budget Primitif pour l'exercice 1987 joint en annexe à la présente délibération et s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 411.078,00 F .

LE MAIRE,



J. FLOCH

1/1/1 63-64

OBJET : Service d'Accueil et d'Education des Jeunes Enfants - Budget Primitif  
pour l'exercice 1987 - Approbation

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

06. MAR 1987

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Il s'agit d'examiner le projet de budget primitif de l'exercice 1987 du Service d'Accueil et d'Education des Jeunes Enfants qui se présente comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses	Néant
Recettes	Néant

Section Fonctionnement

Dépenses	2 789 081,00 F
Recettes	2 789 081,00 F

Balance

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	Néant	Néant
Section Fonctionnement	2 789 081,00 F	2 789 081,00 F

Le Budget du S.A.E.J.E. s'équilibre avec une Subvention Communale de 1 552 581,00 F qui est sensiblement la même que celle inscrite au BP 86.

Vous avez, en annexe, les prévisions de dépenses et de recettes par utilisateur (Crèche familiale, Mini-crèche, Halte-garderie Château, Halte-garderie Trois Moulins), avec les prix de journée prévisionnels.

Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 1981 décidant la gestion du Service en Comptabilité distincte à compter du 1 janvier 1982.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 1981 créant un Service d'Accueil et d'Education des Jeunes Enfants, regroupant la crèche familiale, la Mini-crèche et les deux Haltes-garderies,

.../...



Après avoir examiné les dépenses et les recettes,

Considérant que l'équilibre de ces dernières est réalisé,

DELIBERE : par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp. Rép. + M. GUILLOU)

Approuve le budget primitif pour l'exercice 1987 du Service d'Accueil et d'Education des Jeunes Enfants, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération, et qui s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 2 789 081,00 F.

Le Maire,  
J. FLOCH



VILLE DE REZE

SERVICE D'ACCUEIL ET D'EDUCATION

DES JEUNES ENFANTS

BUDGET PRIMITIF  
pour l'exercice 1987

Section Investissement

Dépenses	Recettes
Néant	Néant

Balance

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	/	/
Section Fonctionnement	2 789 081,00 F	2 789 081,00 F
TOTAL	2 789 081,00 F	2 789 081,00 F

Présenté par Monsieur le Maire de la Ville de REZE,  
Adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du

A Rezé, le

Le Maire,

J. FLOCH



SERVICE D'ACCUEIL ET D'EDUCATION DES JEUNES ENFANTS

Projet de budget 1987

	DEPENSES	Crèche Familiale	Mini Crèche	H.Garder. Chateau	H.Garderie 3 Moulins	TOTAL
600	Produits pharmaceutiques	300	600	100	100	1 100
601	Alimentation		27 445	450	450	28 345
602	Habillement		1 750	1 200	1 050	4 000
603	Carburant Combustible	2 550	510			3 060
605	Produits d'entretien		1 200	400	400	2 000
608	Fournitures de bureau	1 000	200	200	200	1 600
609	Autres fournitures	1 525	1 725	1 525	1 525	6 300
615	Rémunérations diverses					
610	Paie titulaires	1 027 760	315 485	197 160	203 595	1 744 000
6172	CNRACL FCCPA	10 000	7 000	1 500	1 500	20 000
611	Rémunérations remplaçants	50 034	22 620	18 673	18 673	110 000
61890.93	Charges patronales titulaires	316 271	116 501	68 182	79 046	580 000
61893	Charges patronales remplaçants					
62090.93	Transport titulaires et remplaç. Assurance accidents Inval. décès	15 812	4 356	2 555	2 277	25 000
620393	Transports remplaçants					
623	Vignette	320				320
630	Frais location matériel	1 500	1 500			3 000
6314	Entretien matériel	1 000	2 000	500	500	4 000
6315	Entretien véhicules	3 000	500			3 500
633	Acquisition petit matériel	9 645	7 100	4 300	4 300	25 345
641	Rembours. à Commune EGE Ass.		4 265	1 775	1 775	7 815
643	Frais de stages	4 726	4 726	4 726	4 726	18 904
644	Honoraires médicaux	525	400			925
661	Frais de déplacements	2 000	610	600	600	3 810
662	Frais d'impression	1 350	1 000	2 050		4 400
663	Documentation générale	1 800	1 000	500	610	3 160
664	Frais de PTT	1 625	305	150	150	2 230
699	Autres charges exc. Contrib. COS	115 405	27 816	21 110	21 936	186 267
	TOTAL DEPENSES	1 568 148	549 864	327 656	343 413	2 789 081
	Nombre de journées	7 891	2 858	14 288 H	16 383 H	
	Prix de journée <i>previsionnelle</i>	198,72	192,40			

	DEPENSES	Crèche Familiale	Mini Crèche	H. Garder. Château	H. Garderie 3 Moulins	TOTAL
7009	Participation familles	503 000	175 000	33 000	35 000	746 500
7339	Participation CAFLA	250 000	160 000	40 000	40 000	490 000
7361	Subvention Commune soit un déficit par journée de	815 148	214 864	327 656	267 913	1 552 581
		1 568 148	549 864	327 656	343 413	2 789 081

06. MAR 1987

OBJET : Service du Maintien à Domicile des Personnes Agées -  
Budget primitif pour l'exercice 1987 - Approbation -

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE

Le budget primitif du Service du Maintien à Domicile des Personnes Agées pour l'exercice 1987 se présente comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses :	17 834,03
Recettes :	17 834,03

Section de Fonctionnement

Dépenses :	1 319 917,69
Recettes :	1 319 917,69

BALANCE

	<u>Dé penses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Investissement	17 834,03	17 834,03
Section de Fonctionnement	1 319 407,69	1 319 407,69
	<u>1 337 241,72</u>	

Il s'agit d'un budget tout à fait prévisionnel puisqu'il n'a pas encore été discuté avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie ni avec la D. D. I. S. S. - organismes de tutelle -

Ce budget sera donc revu en fonction de la participation de la C.R.A.M.

Cependant, le prix de journée qui en découle s'établit autour de 100,36 F. Soit une augmentation de 4,17 % par rapport au prix de journée accordé en 1986, soit une augmentation tout à fait honnête compte tenu de la progression des charges sociales.

Ce prix de journée est, de plus, inférieur au prix plafond.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 75 535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociale,

Vu la circulaire n° 81-8 du 1er octobre 1981, relative aux services de soins à domicile pour personnes âgées,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/81 décidant la création d'un service de Maintien à domicile des Personnes Agées,

Après avoir examiné les dépenses et recettes,

Considérant que l'équilibre de ces dernières est réalisé,

DELIBERE par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp.Rép. + M. GUILLOU)

Approuve le budget primitif du service de "Maintien à Domicile des Personnes Agées" pour l'exercice 1987 tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération et qui s'élève à la somme de 1 337 241,72 Francs.

Le Maire,

J. FLOCH



Objet : Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Budget Primitif pour l'exercice 1987, Avis à donner

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du

06. MAR 1987

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé : Le budget primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 1987 se présente comme suit :

Section investissement :

- Dépenses : Néant  
- Recettes : Néant

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 6 783 860  
- Recettes : 6 783 860

BALANCE :

	Dépenses	Recettes
Section Investissement :	-	-
Section Fonctionnement :	6 783 860	6 783 860
	<u>6 783 860</u>	<u>6 783 860</u>

Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer, notamment au niveau du poste 601 - Alimentation qui est en forte augmentation. mais qui s'explique par une réévaluation des secours décidée en commission administrative du C.C.A.S. du 4 Novembre 1986.

Une Subvention Communale de 4 570 000F est nécessaire pour équilibrer ce budget. (Au Budget primitif 1986, il avait été inscrit 4 095 235 F mais compte tenu de l'excédent de l'exercice précédent ainsi que de la non-réalisation de toutes les dépenses, il n'a été versé en 86 que 2 900 000 F.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le code des communes,

Vu le code de l'aide Sociale, articles 136 à 140,

Vu l'Instruction M 11 du 18 Décembre 1959 relative à la comptabilité des établissements publics locaux,

Vu le decret n° 62 - 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Après avoir examiné en détail les dépenses et les recettes,

Considérant que l'équilibre de ces dernières est réalisé,

**DELIBERE** par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp. Rép. + M. GUILLOU)

Donne un avis favorable sur le budget primitif pour l'exercice 1987 du Centre Communal d'Action Sociale joint en annexe à la présente délibération et s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 6 783 860F.

Le Maire

J. FLOCH

06. MAR 1987

OBJET : Caisse des Ecoles - Budget Primitif pour l'exercice 1987  
Avis à donner -

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE

Il s'agit de donner un avis sur le projet de budget primitif pour l'exercice 1987, qui se présente comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses : néant  
Recettes : néant

Section de Fonctionnement

Dépenses : 4 700 521  
Recettes : 4 700 521

BALANCE

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Investissement	néant	néant
Section de Fonctionnement	4 700 521	4 700 521
	<hr/> 4 700 521	<hr/> 4 700 521

Le budget de la Caisse des Ecoles comprend les crédits nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires avec des dépenses estimées à 4 320 643 Francs, en augmentation de 5,2 % par rapport au réalisé 1986 et une contribution des bénéficiaires en hausse de 2,5 % compte tenu de l'augmentation des tarifs et de d'une bonne fréquentation des restaurants scolaires.

Classes transplantées

Les prévisions sont les suivantes :

- Classes de neige : 103 enfants x 1 087 F
- Classes de découverte : 139 ENFANTS x 360 F

Un crédit de 80 000 F est également ouvert pour couvrir les frais de restauration de Classes Vertes à la Pinelais.

A cette rubrique, est également inscrite une somme de 50 000 F pour subventionner une cantine au Togo.

Distribution de lait

L'achat du lait est subventionné par le F.O.R.M.A., c'est un crédit qui apparaît donc en dépenses et en recettes.

Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code des Communes,

Vu la loi du 28 mars 1882 créant une Caisse des Ecoles dans chaque commune,

Vu le décret n° 62-1587, du 29 décembre 1962 portant règlement sur la Comptabilité Publique,

Vu l'instruction M-11 du 18 décembre 1959 relative à la comptabilité des établissements publics locaux,

Après avoir examiné en détail les dépenses et les recettes,

Considérant que l'équilibre de ces dernières est réalisé

**DELIBERE** par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp.Rép.+ M. GUILLOU)

Emet un avis favorable sur le projet de budget primitif de l'exercice 1987 de la Caisse des Ecoles tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération et qui s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de 4 700 521 francs.

Le MAIRE,

*J. FLOCH*  
J. FLOCH



CAISSE DES ECOLES

Ville de REZE

BUDGET PRIMITIF 1 9 8 7

FONCTIONNEMENT

(BUDGET 1987 RECTIFIE)

Article	Depenses	Distribution de lait		Restaurants scolaires		Classes Transplantées		Total	
		Dépenses réelles 1986	B.P. 1987	Dépenses réelles 1986	B.P. 1987	Dépenses réelles 1986	B.P. 1987	Dépenses réelles 86	B.P. 1987
600	Produits pharmaceutiques					50,50	150	50,50	150
607	Matériel pédagogique				2 000	2 103,84	3 000	2 103,84	5 000
615	Autres rémunérations			2 277,00	2 300	42 120,53	25 000	44 397,53	27 300
630	Charges locatives				1 000	0	300	0	1 300
638	Primes d'assurances			11 330,00	11 500	700,00	750	12 030,00	12 250
661	Transport et excursion					6 673,00	7 000	6 673,00	7 000
6573	Subvention au TUGO					0	50 000	0	50 000
6571	. à divers organismes					196 670,00	170 000	196 670,00	170 000
6572	. au service restauration	38 352,31	43 678,00	4 075 843,37	4 298 493	77 859,38	80 000	4 192 055,06	4 422 171
662	Imprimés			2 933,45	5 000	0	0	2 933,45	5 000
663	Abonnements			250,00	350	0	0	250,00	350
✓	TOTAL ....	38 352,31	43 678,00	4 092 633,82	4 320 643	326 177,25	336 200	4 457 163,38	4 700 521

Article	Recettes	Distribution de lait		Restaurants scolaires		Classes transplantées		Total	
		RECETTES REELLES 1986	B.P. 1987	RECETTES REELLES 86	B.P. 87	RECETTES REELLES 86	B.P. 87	RECETTES REELLES 86	B.P. 87
721	Rente de l'Etat			3,00		0	0	3,00	0
7009	Contribution bénéficiaire + Rectorat			1730 819,70	1 782 743	30 240,00	32 000	1761 059,70	1 814 743
7360	Subvention communale			1730 000,00	2 347 900	141 000,00	302 100	1871 000,00	2 650 000
7369	Subvention du forma	26 036,40	33 500	93 913,59	90 000	1 868,72	2 100	121 818,71	125 600
7 339	Autres Recouvrements	0	0	0	0	1 066,00	0	1 066,00	0
820	Excédent reporté (acompte pour 1987)	22 494,74	10 178	685 944,22	100 000	155 243,93	0	863 682,89	110 178
	TOTAL ...	48 531,14	43 678	4240 680,51	4 320 643	329 418,65	336 200	4618 630,30	4 700 521

En ce qui concerne les Classes Transplantées :  
 la Subvention à divers organismes se décompose comme suit :  
 103 enfants partent en Classe de neige x 1087 F de subv. par enfant = 111 961 F }  
 139 " " de mer x 360 F " " = 50 040 F }  
 4. arzéens sont scolarisés dans des Inst. Médicaux Pédagogiques " " = 50 040 F } = 112.938 F



CONSEIL MUNICIPAL

06. MAR 1987

VILLE DE REZE -

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1987--

APPROBATION -

M. MOTTAIS donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

Comme chaque année, je vous présente le projet de budget soumis à votre approbation. Comme vous le savez, le budget est l'acte fondamental de la vie financière de la Commune. Il constitue un cadre dans lequel s'inscrit nécessairement toute l'action municipale dans la mesure où celle-ci se traduit par des Dépenses et des Recettes.

En effet, le rôle essentiel du budget traduit dans les faits, la politique suivie par les élus locaux. Il importait au Maire de définir, avant tout travail de chiffrage, les orientations et les inflexions que le Conseil Municipal entend donner à son action.

Le projet de Budget Primitif a été soumis à la Commission des Finances, et je me permets de rappeler les explications suivantes :

A - Section de Fonctionnement :

Les Dépenses ont été calculées au plus juste pour modérer tant soit peu la pression fiscale. Les Dépenses inhérentes à la poursuite du fonctionnement des services ont été actualisées compte tenu de différents facteurs ( variation d'activité, variation des prix, modifications introduites par la réglementation). Les Dépenses nouvelles peuvent être classées en trois catégories :

- Dépenses pour la mise en service des équipements nouveaux (Hotel de Ville, Restaurant polyvalent)
- Dépenses visant à améliorer la qualité des services rendus par la Commune (recrutement de personnel, travaux de voirie, amélioration des stades)
- Dépenses visant à offrir des prestations nouvelles ou plus étendues(aide sociale)

La comparaison en pourcentage, par rapport à 1986 des principaux postes de Dépenses de Fonctionnement donne ce qui suit :

	1986	1987
- Frais de Personnel	41,35 %	39,78 %
- Entretien-Réparation	13,46 %	11,28 %
- Subventions	10,00 %	13,65 %
- Participations	12,89 %	13,65 %

Le financement des dépenses de la section de Fonctionnement est assuré pour la plus grande partie par :

1°) Excédent de Fonctionnement (exercice antérieur) :

Comme l'exercice précédent, il a été inscrit en recettes de ce budget primitif un acompte à prendre sur l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 1986 pour un montant de 7.863.624,87. Cette procédure montre à quel point nous sommes soucieux d'utiliser aussitôt que possible les excédents de l'exercice antérieur.

2°) Dotation Globale de Fonctionnement :

TOTAL D. G. F. 86	30.848.181 F	
TOTAL D. G. F. 87	31.700.000 F (Estimation)	* <u>402.087</u>

3°) Impôts Locaux :

Le Produit Assuré ( base 1987 X taux 1986 ) est le suivant :

NATURE DE LA TAXE	BASES D'IMPOSITION	TAUX 1986	PRODUIT ASSURÉ
T. H.	116.220.000	17,17	19.954.974
F. B.	85.060.000	22,43	19.078.958
F. N. B.	624.000	46,24	288.538
T. P.	120.791.010	22,94	27.709.458
			67.031.928



La progression des bases depuis l'an dernier est la suivante :

	AUGMENTATION DES BASES (y compris l'actualisation)		
	1985	1986	1987
T.H.	+ 11,29	+ 6,12	+ 4,79
F.B.	+ 11,22	+ 10,40	+ 10,42
F.N.B.	+ 0,33	- 9,23	+ 11,22
T.P. (avec compensation)	+ 15,04	+ 11,73	+ 4,28

Le produit nécessaire pour l'équilibre du budget est de 67.031.928 F après déduction des compensations diverses de T.P.

Pour obtenir ce produit, il vous est proposé de maintenir les taux,

Après une analyse de nos possibilités et de nos besoins, il vous est proposé de faire varier les taux de l'an dernier par un coefficient uni - forme voir état fiscal 1259, de façon à obtenir un produit fiscal égal à 67.031.928 F (compensation non comprise), nécessaire pour l'équilibre global du budget.

Ce qui donne les taux suivant :

- T. H. .... 17,17
- F. B. .... 22,43
- F. N. B. .... 46,24
- T. P. .... 22,94

L'application de ces taux nous assurerait donc un produit 1987 égal à 67.031.928 F .

Votre approbation à cette proposition nous conduirait à inscrire la somme mentionnée ci - dessus, au chapitre 977 - Article 777.

4°) La Subvention Fiscale de 2.418.000 F versée pour compenser les pertes résultant de l'exonération temporaire de versement pour les taxes foncières, soit : - 18,71% par rapport à l'année dernière.

5°) L'encaissement de produits divers (domaniaux, financiers, recouvrements divers) d'un faible rapport comparé à l'ensemble du budget, de revenus sur services rendus notamment la taxe des Ordures Ménagères, dont le montant qui était de 4.554.000 F en 1986 est de 4.750.000 F soit + 4,30 %.

L'inscription de ces prévisions tant en Dépenses qu'en Recettes, permet de dégager un prélèvement sur Recettes Ordinaires, pour la section d'Investissement de 15.953.949,80 F.

La section de Fonctionnement se présente alors comme suit:

\* \* \* PROPOSITIONS DU BUDGET PRIORITAIRE \* \* \* EXERCICE: 1987 \* \* \*

43

\*\*\* COMPTE

DATE: 10/02/1987

\* \* \* BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT \* \* \*

CHAP	LIBELLE	PROPOSITION DU MAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
1930	SERVICE FINANCIER	24 520 354.54!	673 051.31!
1931	PERSONNEL PERMANENT	37 539 515.07!	3 301 030.00!
1932	ENSEMBLES IMMOBILIER ET MOBILIER	7 744 110.00!	417 530.00!
1934	ADMINISTRATION GENERALE	10 587 392.00!	353 100.00!
1936	IVOIRIE COMMUNALE	4 341 000.00!	1 059 330.00!
1937	RESEAU COMMUNAL	5 730 559.47!	500.00!
	CLASSE : 93 SERVICES INDIRECTS	101 731 751.01!	6 324 453.31!
		1 540 527.00!	26 300.00!
1940	RELATIONS PUBLIQUES		
1941	JUSTICE	3 093 505.00!	
1942	SECURITE ET POLICE	3 380 004.00!	53 000.00!
1943	ENSEIGNEMENT	6 353 029.00!	400.00!
1944	OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES	3 177 001.00!	930 900.00!
1945	SPORTS ET JEUX ARTS		
	CLASSE : 94 SERVICES ADMINISTRATIFS	17 334 100.00!	1 021 500.00!
		1 552 531.00!	
1950	SERVICE ACCUEIL ET EDUCATION DES JEUNES ENFANTS	411 400.00!	1 900 000.00!
1951	SERVICES SOCIAUX SANS COMPTABILITE DISTINCTE	41 345.00!	1 250.00!
1953	HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE	7 383 100.00!	100.00!
1955	AIDE SOCIALE		
	CLASSE : 95 SERVICES SOCIAUX	9 393 993.00!	1 901 300.00!
		193 351.00!	
1961	INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES	3 450.00!	
1962	INTERVENTIONS EN MATIERE AGRICOLE	25 407.00!	
1964	INTERVENTIONS SOCIO ECONOMIQUES	212 599.00!	1 082 000.00!
1965	DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS		
1967	SERVICES A CARACTERE AGRICOLE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	4 710 500.00!	4 345 000.00!
1968	SERVICES AGRICOLES OU COMMERCIAUX GERES DIRECTEMENT DU CONCE		
	CLASSE : 96 SERVICES ECONOMIQUES	5 345 409.00!	5 927 000.00!
		702 000.00!	40 513 500.37!
1970	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES	20 000.00!	995 000.00!
1971	IMPOTS OBLIGATOIRES	2 200.00!	87 442 559.70!
1977	SERVICE FISCAL IMPOTS COMPLEMENTAIRES		
	CLASSE : 97	724 200.00!	123 950 100.00!
1930			
	CLASSE : 93		
		14 132 315.11!	144 130 314.01!

\*\*\* TOTAL \*\*\*

Prélèvement pour Dépenses d'Investissement : 15.953.949,80 F



B - Section d' Investissement :

Tous les ans il est repris au budget, dans les limites des possibilités financières de la Ville, les différents projets inscrits dans le plan pluriannuel d' Investissement. Cette procédure répond à nos attentes.

En fonction des résultats d'une part, de nos préoccupations d'autre part, nous nous sommes expliqués sur ce point en Commission des Finances, il a été porté des crédits suffisants pour achever certains projets et réaliser certains autres dont nous étions convenus.

Ainsi la Section d'Investissement 1987 (mouvements réels ) se présente alors par grands secteurs d'activités comme suit :

CHAPITRE	INVESTISSEMENT	MONTANT	AUTO FINANCEMENT	EMPRUNT	SUBVENTION
900	ADMINISTRATION	4 738 880,00	3 103 274,00		1 635 606,00
900	HOTEL DE VILLE	5 000 000,00		4 700 000,00	300 000,00
901 ET 922	VOIRIE, URBANISME, ENVIRONNEMENT	16 906 000,00	3 436 100,00	5 300 000,00	8 169 900,00
903	ENSEIGNEMENT	3 085 000,00	1 610 000,00	1 200 000,00	275 000,00
903	CULTURE	1 410 000,00	1 410 000,00		
903	SPORT	1 283 200,00	1 063 200,00		220 000,00
904	SOCIAL	370 000,00	370 000,00		
904	M.A.P.A.D.	500 000,00		500 000,00	
925 ET 927	SERVICE FINANCIER	5 890 294,45	5 464 695,80		425 598,65
		39 183 374,45	16 457 269,80	11 700 000,00	11 026 104,65

Les principales réalisations prévues en 1987 sont les suivantes :

ADMINISTRATION

- . Restaurant Rezé Centre 2.000.000
- . Construction Hotel de Ville 5.000.000

VOIRIE ET URBANISME

- . Acquisition Terrain, Alignement Voirie 1.500.000
- . Travaux de Voirie 6.689.000
- . Acquisitions Foncières 4.000.000
- . Parking Barbormerie 910.000
- . Eclairage Public 691.000

ENSEIGNEMENT

- . Grosses Réparations Ecoles 1er Degré et participation collèges 1.387.000
- . Travaux GRETA 1.200.000

SPORTS

- . Travaux Stade Robinière 700.000

<u>ACTIVITES CULTURELLES ET LOISIRS</u>	
. Centre Culturel rezéen ( Travaux + Acquisition )	1.050.000 F
<u>- AFFAIRES SOCIALES</u>	
. Ossuaire Saint Paul	140.000 F
. Clos Magdeleneau	230.000 F

Le financement des dépenses de la section d'Investissement est assuré comme suit :

EMPRUNTS .....	11 700 000,00 F
SUBVENTIONS .....	2 367 000,00 F
FONDS DE COMPENSATION DE T. V. A. ....	1 325 606,00 F
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT .....	250 000,00 F
PLAFOND LEGAL DE DENSITE .....	120 000,00 F
AMENDES DE POLICE .....	80 000,00 F
TRAVAUX POUR TIERS .....	200 000,00 F
VENTES DE TERRAINS .....	5 500 000,00 F
VENTE DE MATERIEL ET REMBOURSEMENT ASSURANCES .....	125 000,00 F
PARTICIPATIONS .....	140 000,00 F
DETTE RECUPERABLE .....	425 598,65 F
AMORTISSEMENTS .....	503 320,00 F
DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT .....	492 900,00 F
	<hr/>
	23 229 424,65 F
PRELEVEMENT .....	15 953 949,80 F
	<hr/>
	39 183 374,45 F

Soit un déficit de la Section d'Investissement de 15 953 949,80 F

Ce déficit est comblé par un prélèvement d'un même montant sur les recettes de Fonctionnement .

Pour obtenir le montant de l' Autofinancement brut, il faut ajouter au prélèvement les trois amortissements pratiqués :

- Amortissements subventions	300.000 F
- Amortissements Frais Emission Emprunts	1.320 F
- Amortissements Frais d'Etudes	202.000 F
	<hr/>
	503.320 F



D'où un autofinancement brut de :

Prélèvement + Amortissements pratiqués  
15.953.949,80 + 503.320 = 16.457.269,80 F

L'autofinancement net est obtenu après déduction de remboursement des emprunts :

16.457.259,80 - 5.511.605,66 = 10.945.664,14 F

L'équipement brut est de ( Acquisitions + Travaux )

8.102.080 (Compte 21)  
24.094.000 (Compte 23)  

---

32.196.080

L'équipement net est de : (après déduction des aliénations)

32.186.080  
- 5.825.000  

---

26.371.080

Cet équipement net est financé comme suit :

- Emprunts 11.700.000  
- Subventions + D.G.E. 2.859.900  
- Fonds Compensation TVA 1.325.606  
- Autofinancement + Divers 10.485.574  

---

26.371.080

Le projet de budget qui vous est soumis à approbation, se présente globalement par section comme suit :

a) Section d'Investissement (mouvements budgétaires, sans budgets annexes)

- Recettes Totales : 39.183.374,45  
- Dépenses Totales : 39.183.374,45

b) Section de Fonctionnement (mouvements budgétaires, sans budgets annexes et sans indirects)

- Recettes Totales 144.130.519,01  
- Dépenses Totales 144.130.519,01

c) Balance (mouvements budgétaires sans budgets annexes et sans indirects)

- Section Investissement. 39.183.374,45 39.183.374,45  
- Section Fonctionnement. 144.130.519,01 144.130.519,01  

---

183.313.893,46 183.313.893,46

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir voter le budget primitif de la ville pour l'exercice 1987 conformément au projet présenté.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes et notamment les articles L. 211 - 1 à L. 212 - 4;

Vu la loi n° 80 - 10 du 10 Janvier 1980 relative à l'aménagement de la fiscalité locale,

Vu l'instruction générale sur la comptabilité publique du 20 Juin 1859,

Vu le décret n° 62.1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 83 - 16 du 13 Janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives,

Vu l'instruction M 12 du 18 Décembre 1959 relative à la comptabilité des Villes de plus de 10 000 Habitants et les instructions complémentaires n° 73.24 M, n° 74.172 M et n° 76.129 M,

Vu le décret du 27 Janvier 1886 relatif aux comptes des receveurs des Communes,

Vu les propositions de Monsieur le Maire,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes ont été examinées chapitre par chapitre et article par article,

Vu l'avis de la Commission des Finances

DELIBERE : par 29 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Opp. Rép. + M. GUILLOU)

1°) Décide de retenir les taux portés au cadre VI de l'état n° 1259 intitulé : "Etat de notification des taux d'imposition" (joint en annexe à la présente délibération) au titre de l'année 1987 soit :

T. H. ....	17,17
F. B. ....	22,43
F. N. B. ....	46,24
T. P. ....	22,94

2°) Arrête le produit fiscal global attendu pour l'exercice 1987 à la somme de 67.031.928 selon le tableau n° 1 des services fiscaux, joint en annexe à la présente délibération.



3°) Constate en conséquence qu'un coefficient de variation proportionnelle sera appliqué aux taux 1986, à savoir 1,00 .

4°) Approuve le budget primitif pour l'exercice 1987 joint en annexe à la présente délibération et s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 183.313.893,46 F sans budgets annexes et sans prestations internes.

.../...







8°) Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions des programmes d'Investissement inscrits dans ledit budget auprès de divers organismes, et s'engage à lancer les travaux correspondants .

IMPUTATION	PROGRAMME	MONTANT DU PROGRAMME
901 101/2337	Voirie - Aménagement Sécurité	177.000,00 F

LE MAIRE,

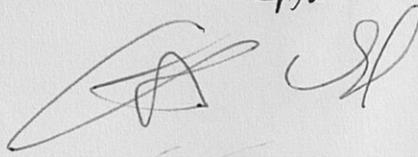
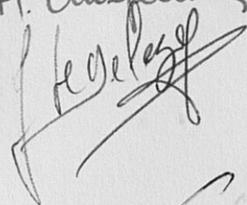
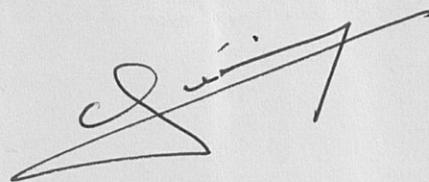


J . FLOCH

et ont signé les membres présents :

H. Chaperon

Dalluerebas



Cussey



Haré

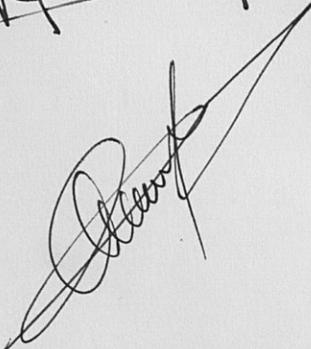
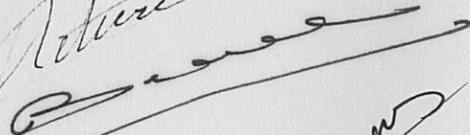


Blanc



H. Bouché

Notre



Mauger

Renou

